

PARTIE 6

ANALYSE DES EFFETS
CUMULÉS DU PROJET AVEC
D'AUTRES PROJETS CONNUS ET
INTERFACE AVEC LES PROJETS
STRUCTURANTS DU TERRITOIRE

6.1 EFFETS CUMULÉS

En ce qui concerne les projets soumis à l'avis de l'autorité environnementale et susceptibles d'avoir des effets cumulés avec le projet, ont été identifiés :

- > ATC-C3, exploitation de carrières soumise à autorisation, non SEVESO ayant fait une demande de renouvellement d'autorisation d'extension et de modification des conditions d'exploitation de carrière en 2012. (avis de l'Autorité Environnementale rendu le 13 juin 2012)
- > Aménagement de Seine Sud
 - ZAC du halage (avis de l'Autorité Environnementale le 30 septembre 2014) ;
 - ZAC la Sablonnière à Oissel (en attente de l'avis de l'autorité environnemental pour été 2015).

ATC-C3 est une carrière de sables et de graviers alluvionnaires en cours d'exploitation qui fait l'objet d'un renouvellement d'exploitation et d'une extension de la zone exploitée. La carrière actuelle et le projet d'extension sont situés dans la plaine alluviale, sur les communes d'Alizay et le Manoir, dans une zone agricole déjà activement exploitée pour la richesse de son sous-sol. Une demande d'autorisation ISDI est en cours afin d'obtenir l'autorisation de remblayer la partie ouest de la carrière dont le remblaiement n'avait pas été prescrit par l'arrêté d'exploitation.

Les effets cumulés entre les deux projets seront cantonnés, s'il y en a, aux phases travaux. En effet, dans le cas où la temporalité des travaux de remise en état de la carrière concorderait avec celle des terrassements du projet de liaison A28-A13, une coordination des travaux et un cumul des nuisances (poussières, bruit, interruption de trafic,...) pourrait survenir. Il pourrait aussi être envisagé que des matériaux de déblais en excès à proximité de la carrière soient utilisés pour le comblement de la carrière, à condition de proposer une couche de terre végétale avec une végétation herbacée rase.

Dans le cadre de la réflexion stratégique menée sur le périmètre d'intérêt communautaire Seine-Sud en vue de permettre la requalification économique des secteurs délaissés progressivement par les activités industrielles sur les communes de Oissel, Saint-Etienne-du-Rouvray, Amfreville-la-Mivoie et Sotteville-lès-Rouen, deux projets sont soumis ou ont fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale.

La zone d'activités Seine-Sud constitue un secteur de développement économique majeur pour la Métropole Rouennaise et le nord-ouest de la France. La MRN et ses partenaires vont mener cette reconversion par des opérations successives.

Le projet ZAC du halage à Saint-Etienne-du-Rouvray concerne une zone de 16 ha, qui aura pour vocation l'accueil de PME/PMI et/ou d'industries. L'étude d'impact relative a été mise à disposition du public pour consultation à l'été 2014. Les premiers aménagements sont prévus pour 2017. Le site est accessible depuis la RD18E via la rue Michel Poulmarch et ne présente aucun lien foncier avec le projet de Contournement

Est. Par ailleurs, le planning du projet est décorrélé de celui du projet de liaison A28-A13 puisque la ZAC devrait être achevée lors des travaux de la liaison. Par ailleurs, le contournement est de Rouen contribue à une amélioration de l'accès à la ZAC Créaparc et à une baisse du trafic poids lourds. Toutefois, les deux projets augmentent le trafic en véhicules légers sur la RD18E.

Les impacts cumulés concernent également une espèce d'oiseau, présente dans le secteur des deux projets, l'Oedicnème criard. Les deux projets, bien que déconnectés dans le temps, engendreront un cumul d'effets : diminution des espaces disponibles pour l'Oedicnème criard dans le secteur de la ZAC, intensification des ruptures de continuités (causées par la circulation de la zone d'activités et le projet routier, et par la barrière physique que constitue le projet routier) et risque de dérangement (nuisances sonores et lumineuses, causées par les deux projets). Des mesures en faveur de l'espèce (éviter, réduire, compenser) ont été préconisées dans le cadre des deux projets. Elles seront coordonnées et cohérentes dans le secteur de la ZAC.

L'étude d'impact relative à la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de la Sablonnière nord est soumise à l'avis de l'autorité environnementale. L'autorité environnementale a rendu le 02.08.2015 un accord tacite réputé sans observation. Cette ZAC s'étend sur environ 25ha à proximité du « rond-point des Vaches » à Oissel, sur lequel se connecte le tracé du contournement est de Rouen. Il ne présente aucun lien foncier avec le projet de liaison A28-A13, qui contribuera à améliorer la desserte de cette ZAC. Ce secteur de reconversion et de requalification de friches repose sur un développement progressif des activités mixte-artisanal (type PME/PMI).

De ce fait, les potentiels effets cumulés avec ces deux projets de réhabilitation de friches industrielles pourraient concerner uniquement les impacts à distance du site, à savoir les pollutions accidentelles (qualité des eaux souterraines, de la Seine, qualité de l'air), le risque inondation par débordement de la Seine, les nuisances sonores et les poussières, l'aspect paysager depuis le lointain sur les 2 projets renforçant le caractère industriel de la zone, l'activité et l'emploi, et les déplacements.

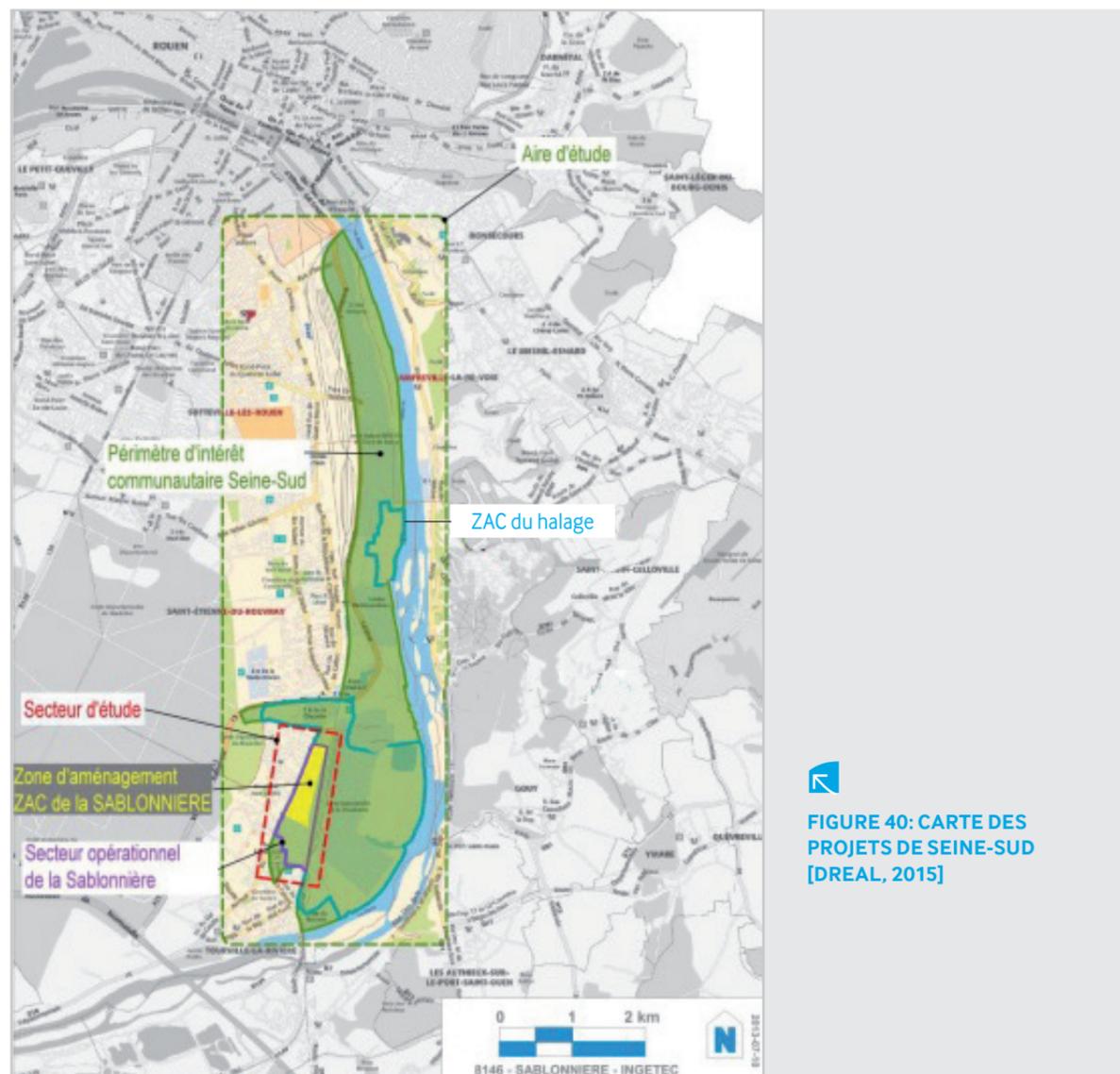


FIGURE 40: CARTE DES PROJETS DE SEINE-SUD [DREAL, 2015]

6.2 INTERFACE AVEC LES AUTRES PROJETS DU TERRITOIRE

Au-delà de l'analyse des effets cumulés, il importe de souligner qu'une démarche partenariale est engagée pour anticiper l'arrivée de l'infrastructure sur le territoire concerné.

Ainsi depuis 2013, l'Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de la Seine et Eure anime des ateliers de réflexion qui associent les principales collectivités concernées ainsi que les partenaires socio-économiques locaux.

Ces travaux ont permis de dégager des orientations partagées pour assurer la bonne cohérence du projet d'infrastructure avec les autres perspectives de développement du territoire.

Ces orientations sont notamment retranscrites dans la synthèse des perspectives d'aménagement et de développement du territoire (SPADET), qui constitue la pièce H du présent dossier d'EPDUP.

Elle vise à garantir l'articulation du projet de Liaison A28-A13 avec les projets structurants portés par ailleurs par l'Etat, par les collectivités ou par les opérateurs économiques.

Sans se concentrer sur un projet particulier, notons que le territoire fourmille de projets d'aménagement urbains : zones d'activités, éco-quartiers, zones mixtes, etc... L'origine de ces projets, souvent de longue date, n'est pas liée au projet de liaison A28-A13.

En ce qui concerne les effets cumulés du projet de liaison A28-A13, de nombreux projets d'aménagement ont déjà été pris en compte dans l'étude de trafic et sont présentés dans le tableau ci-après. L'étude ayant été réalisée en amont de l'étude d'impact, plusieurs projets ont déjà été menés à terme.

Certains d'entre eux méritent d'être traités pour le cumul des effets, ce sont :

- > La plateforme trimodale en rive droite de la Seine ;
- > La ZAC des Coteaux, qui est en covisibilité avec le projet.

Du fait du report de trafic, un effet en cascade sur la qualité de l'air et les nuisances sonores sont à attendre. Parmi ces projets, l'un d'entre eux a une interaction avec la liaison A28-A13 qui va au-delà du cumul des trafics. Il s'agit de la plate-forme trimodale en rive droite de la Seine, encore à l'état de projet mais dont la localisation pourrait avoir une interaction forte avec le projet qui la desservirait directement par l'échangeur avec la RD321. S'il est réalisé, ce projet serait susceptible de modifier les trafics poids-lourds sur le réseau routier à l'est de Rouen. Le projet de liaison A28-A13 serait donc directement concerné, en particulier l'échangeur avec la RD321 qui se trouve à proximité. De plus, si les travaux se déclenchaient simultanément au projet de liaison A28-A13, une coordination locale des travaux pourrait être à envisager pour la circulation des engins de chantier.

En 2005, la Communauté d'agglomération Seine Eure (CASE) s'est engagée dans la requalification urbaine de la ZAC des Coteaux, dans le cadre de la politique de la Ville et de l'ANRU. Ce projet a fait l'objet d'un dossier de ZAC en 1998 et est en cours de réalisation. Elle couvre 78 ha et comprend la construction de 1025 logements. A l'horizon du projet de liaison A28-A13, la ZAC devrait être achevée.

Concernant les effets cumulés de ces deux projets, ils sont principalement paysagers puisque des covisibilités seront créées. Du fait de l'éloignement, la perception acoustique devrait être restreinte, même si un bruit de fond est probable pour les nouvelles habitations.

Enfin, signalons que certains projets liés aux déplacements n'ayant pas encore été soumis à étude d'impact ou dossier loi sur l'eau pourraient avoir des interactions avec le projet. Il s'agit :

- > Des accès définitifs du Pont Flaubert en rive gauche, du franchissement de la vallée du Cailly et de l'arc nord-sud qui pourraient avoir une influence notable sur la mobilité dans l'agglomération Rouennaise et donc sur les études de trafic ;
- > Du BHNS Louviers – Val-de-Reuil ;
- > Du THNS Plateau Est dont l'opportunité sera étudiée ultérieurement car il est subordonné à la réalisation de la liaison A28-A13.

Dénomination	Localisation	Type de projet / Description	Achévé
A150 Barentin à Ecalles-Alix	Barentin à Ecalles-Alix	Tronçon autoroutier de 18 km permettant de compléter la liaison autoroutière Rouen - Le Havre par le Nord de la Seine.	X
A154 Nonancourt-Allaines	Nonancourt-Allaines	Doublage de la RN 154 sur 90 km en Eure-et-Loir par une autoroute concédée entre Nonancourt et Allaines où elle pourrait être connectée aux autoroutes A 10 et A 19.	
Parc logistique du Bosc Hétreil	Criquebeuf-sur-Seine	Zone logistique de Criquebeuf-sur-Seine (400 emplois).	
Plateforme trimodale	Igville - Alizay - Le Manoir - Pîtres-le-Manoir	Création d'une plateforme trimodale «route-rail-fleuve», équipement d'importance pour le développement de la filière logistique permettant le traitement des conteneurs et leur acheminement via la route, la Seine ou la voie ferrée. Zone de 2000 emplois créés.	
Quai fluvial (GPMR)	Alizay	Réhabilitation d'un ponton existant, aménagement d'un terre-plein d'une surface d'1 ha en arrière du ponton et réaliser une voirie d'accès en bordure de la Seine.	
Zone Franche Urbaine Hauts de Rouen	Rouen	Zone de 150 emplois créés.	X
ZAC de la Ronce	Bois-Guillaume, Isneauville, Saint-Martin-du-Vivier et Fontaine-sous-Préaux	Zone de 2300 emplois créés, de 100 hectares, principalement dédiés à l'accueil d'activités tertiaires innovantes.	
Rouen Innovation Sante	Rouen	Zone de 300 emplois créés.	
Tallandier + Terminal portuaire	Rouen	Zone de 1400 emplois créés.	
Rouen Seine Ouest	Rouen	Zone mixte de 6700 emplois créés.	
Parc d'activités du Zénith	Grand Quevilly	Zone de 250 emplois créés. Face au parc expo et au Zénith.	X
Rouen vallée de Seine logistique	Grand Port Maritime de Rouen	Zone de 600 emplois créés. Plateforme maritime de distribution internationale.	
Parc d'activités de la Briqueterie	Oissel	Zone de 700 emplois créés.	
Technopole du Madrillet, Creaparc	Saint Etienne du Rouvray	Zone de 6300 emplois créés éco-technologies.	X
Village d'entreprises	Boos	Zone de 1900 emplois créés sur 5 ha. Zone d'activités tertiaires, mixtes et artisanales.	X
Tourville la Rivière Ikéa (2008)	Tourville la Rivière	Zone de 500 emplois créés.	X
Parc d'activité du Clos Allard, de la Vilette et de l'Oison III	Elbeuf	Zone de 900 emplois créés.	
Val-de-Reuil Pharma Parc II	Val-de-Reuil	Zone de 500 emplois créés.	X
Heudebouville Eco parc 2	Heudebouville-Vironvay	Zones d'activités de 1000 emplois créés.	X
Heudebouville Eco parc 3	Heudebouville-Vironvay	800 emplois créés sur 57 hectares, dans la continuité d'Ecoparc 2.	